

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**du 06 Novembre 2017 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J. DUBOUT - F. PERRET - S. FILOCHE - P. HEIDELBERGER (Adjoints) - A. LECLERE - E. HEDRICH - JM. CHARREAU - C.LATHOUD - R. PERRET - G. SCHWINTE - D. DEVISICOURT - B. BOULAGNON – D.ROTH

**ABSENTS EXCUSES** : E. MARTIN (procuration à P.HEIDELBERGER) - C. CAMPO (procuration à A.LECLERE) - N. BLOUQUY (procuration à JM.CHARREAU) - R. MERLEAU

**ABSENTS** : P.CURCIO – JM. JOANNES -

**1 - Présentation du PADD du PLUIH intercommunal par les représentants de la CCPG.**

La présentation et l'explication du power point, sur les orientations du PADD du PLUIH sont effectuées conjointement par M. Vincent SCATTOLIN, Mme Michèle CHENU-DURAFOUR, M. François OBEZ, Vice-Présidents de la CCPG et M. Pierre DALLERY, chargé du pôle urbanisme à la CCPG.

En préambule, ils annoncent que le vote pour l'approbation de ce PLUIH devrait avoir lieu en décembre 2019. Le document projeté est joint au présent procès-verbal et sera affiché.

P. HEIDELBERGER interpelle M. SCATTOLIN sur la volonté d'inscrire Versonnex comme ville à préserver pour permettre de mieux gérer le développement des projets immobiliers. La CCPG insiste sur le fait qu'il faudra bien se mettre d'accord avec les communes sur les orientations qu'elles voudront appliquer en matière d'urbanisation, notamment sur des anciens lotissements tendant à se désarter au profit de démolition de villas pour reconstruction de petits ou grands collectifs. M. SCATTOLIN précise que le SCOT dans ses orientations avait totalement omis de prendre en compte ces secteurs à renouvellement urbain (secteurs dits « à risque ») et qu'il convient justement, à travers ce PLU intercommunal d'y veiller précisément. La CCPG devra par conséquent, anticiper sur les modifications législatives qui arriveront dans les années à venir, visant à supprimer petit à petit les contraintes liées aux règlements des PLU pour permettre de construire plus rapidement et de manière plus dense.

A l'issue de la présentation et des questions de l'assemblée, les représentants de la CCPG remercient le conseil pour son écoute et son intérêt sur ce document, et quittent la séance.

**2 – Installation de Mme Donata ROTH en remplacement de Mme Ginette ROUMET, démissionnaire**

Le maire procède à l'installation de Madame Donata ROTH, en remplacement de Mme Ginette ROUMET, démissionnaire et souhaite la bienvenue à cette nouvelle conseillère.

D. ROTH souhaite intégrer les commissions CCAS (élue ce jour par 14 voix pour et 1 abstention) – Logement – Personnel communal.

B. BOULAGNON remplacera Mme G. ROUMET aux réunions de la CLECT en CCPG.

**3 - Nomination du secrétaire de séance.**

D. ROTH est nommée secrétaire de séance

**4 – Approbation du procès-verbal du 06 Novembre 2017**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**5 – CCPG : proposition de signature d'une convention de gestion pour l'entretien des fossés et des grilles avaloirs eaux pluviales**

Le maire explique au conseil que dans le cadre de la prise de compétence « eaux pluviales » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté de Communes du Pays de Gex, il a été proposé aux communes une compétence élargie comprenant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et la compétence ruissellement sur les zones non urbaines. Lors du conseil communautaire du 27 septembre, une large majorité des élus ont donné leur avis favorable pour une compétence élargie aux zones non urbaines.

De ce fait, certains élus des communes ont exprimé leur souhait de conserver les missions d'entretien des fossés et des grilles avaloirs pour des raisons d'intervention de proximité et de moyens humains et matériels adaptés déjà existants.

Aussi, la CCPG propose le projet de convention joint à la présente. Ce projet précise la durée et description des missions ainsi que les modalités financières, comptables et budgétaires. La commune transmettra à la CCPG un

titre de recette correspondant aux sommes qu'elle a acquittées et/ou engagées au titre des présentes missions dans l'année. La CCPG s'engage à procéder au remboursement des sommes avancées par la commune dans la limite du plafond des dépenses mentionnées par l'étude du groupement Acticonseil – Safège – itinéraire droit public consultant. Tout dépassement de ce plafond devra être justifié.

Le maire précise que pour Versonnex, on compte 19,3 km de linéaires eaux pluviales et 9 km de fossés

**Délibération : vote oui à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention susvisée.**

### **6 – Personnel communal : mise en place du RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Le maire explique au conseil que l'arrêté du 16 juin 2017 publié au JO du 12 août 2017, prévoit l'adhésion au RIFSEEP du corps des adjoints techniques et des agents de maîtrise de l'Intérieur et de l'Outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Compte tenu de la publication de cet arrêté, et les adjoints techniques de l'Intérieur et de l'Outre-mer étant le corps de référence pour le régime indemnitaire des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux, les collectivités et les EPCI, peuvent transposer le RIFSEEP à ces deux cadres d'emplois techniques de catégorie C.

Cet arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Toutefois, l'application effective est subordonnée à l'adoption d'une délibération dont la date d'effet ne peut être antérieure à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication.

Le maire propose donc d'appliquer le RIFSEEP aux cadres d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour rappel, les montants de référence applicables aux adjoints techniques et aux agents de maîtrise territoriaux s'établissent comme suit (arrêté du 28 avril 2015) :

<b>AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</b>		
<b>Plafond annuel de l'IFSE</b>	<b>Sans logement de fonction gratuit</b>	<b>Avec logement de fonction gratuit</b>
Groupe 1 : responsable de service – coordination d'un service, conduite de dossiers complexes	11 340 €	7 090 €
Groupe 2 : adjoint au responsable de service – expertise technique importante	10 800 €	6 750 €

<b>Montants maximums annuels CIA</b>	
Groupe 1	1 260 €
Groupe 2	1 200 €

<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>		
<b>Plafond annuel de l'IFSE</b>	<b>Sans logement de fonction gratuit</b>	<b>Avec logement de fonction gratuit</b>
Groupe 1 : Agent polyvalent, sujétions particulières, qualifications particulières	11 340 €	7 090 €
Groupe 2 : Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

<b>Montants maximums annuels CIA</b>	
Groupe 1 : adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	1 260 €
Groupe 2 : adjoint technique	1 200 €

Le maire précise que le régime indemnitaire mensuel perçu par les agents au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à titre exceptionnel, est conservé au titre de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, ou de la prochaine évaluation annuelle.

**Délibération : vote oui à l'unanimité pour l'application du RIFSEEP étendu aux agents de maîtrise et aux adjoints techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

## **7- Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

- Certificat administratif pour virement de crédits de 3000 € au chapitre 65.

## **8 - Informations communautaires**

- Courrier du maire de Ferney-Voltaire à M. Bouvier, président de la communauté de communes.
- Instauration de la taxe de séjour communautaire collectée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour Versonnex, il s'agit simplement d'une information car il n'y a, a priori, sur la commune ni hôtel, ni chambre d'hôtes. Par ailleurs, Divonne conservant son office de tourisme, paiera deux taxes (communale et intercommunale)
- **Commission Administration générale – Finances (B. BOULAGNON)** : 100 000 € sont prévus par la CCPG pour une association dont le but est la lutte contre la « cyberattaque ». Une étude est en cours

## **9 - Commissions communales**

### *A) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)*

- La prochaine commission aura lieu le lundi 8 janvier 2017 à 20 h 30
- Un projet a été présenté à la commune (R+ 1 + combles) sur la partie constructible d'un terrain situé au lieu-dit « Pré Bernard ». Actuellement le promoteur peut demander un permis de démolir pour les constructions existantes mais ne pourra pas reconstruire sans une modification simplifiée de notre PLU (par le déplacement du tracé rouge délimitant le groupement des bâtis traditionnels). La commune a suggéré au promoteur d'acquérir la parcelle voisine située en zone 2AU pour y implanter une maison sécurisée pour personnes âgées autonomes, projet qui semble l'avoir séduit. Cette zone pourrait alors être déclassée en zone U à l'occasion du PLUI.
- Parcelle au lieu-dit « le Bourg » en 2AU : au cours d'un entretien avec le maire, il a été indiqué au propriétaire, que le projet de la commune était de donner des droits à construire au promoteur qui s'engagerait à construire une maison sécurisée pour personnes âgées autonomes. Cependant, le propriétaire n'est pas pour l'instant décidé à vendre. La commune souhaite toutefois étudier ce secteur sur lequel pourrait être favorisée l'installation d'un ou plusieurs artisans, dont l'activité n'engendrerait pas de nuisances pour le voisinage.
- Un autre promoteur a présenté à la commune un projet d'immeuble de 8 logements sur 700 m<sup>2</sup> de terrain. Il lui a été répondu que seuls 4 logements seraient acceptés sur ce tènement. Le dossier sera étudié en prochaine commission urbanisme.

### *B) Environnement (JM. CHARREAU)*

- Les travaux place de l'Europe ont débuté : Le terrain de boules est en cours pour une finition des travaux fin d'année 2017 ou printemps 2018 au plus tard. 2 arbres ont été replantés.
- Les jachères floristiques ont repris et le refleurissement du cimetière se fera d'ici le printemps également.
- La CCPG souhaite réhabiliter plusieurs mares sur la commune. Deux se situent sur des terrains privés pour lesquels les propriétaires ont déjà donné leur accord : les Rippes (terrain boisé classé, nécessite une autorisation du maire) – les Mardises. La troisième se situera sur un terrain communal.
- La FRAPNA, en partenariat avec la commune, organise le 14 janvier 2018, une journée portant sur la pollution lumineuse et l'étude des vers luisants. JM. CHARREAU a rencontré une des responsables de ce projet. Le contrat « Corridor » en découlant sera expliqué au public lors de cette journée.
- Concernant l'éclairage public de la commune, P. HEIDELBERGER propose une coupure des lumières la nuit ; il précise qu'il ne s'agit pas d'éteindre tous les lampadaires mais seulement ceux situés dans le couloir écologique, sur le parking de la salle Pierre Jaques et à l'entrée du village depuis la route de Maconnex. Il ajoute que les mairies ayant déjà mis en place ce dispositif, n'ont que des retours positifs. Un premier essai va donc être tenté avant de pérenniser les coupures, la facture annuelle d'électricité pourrait être réduite de 30 % environ. Une charte en faveur d'un éclairage raisonné sera ensuite signée.
- Une proposition d'installation d'un « Food Truck » tous les vendredis sur le parking de la salle Pierre Jaques a été acceptée. Il s'agira entre autres, de ventes de hamburgers fabriqués maison, à partir de produits locaux.

### *C) Commission Scolaire (Anne)*

- La sortie « karting » pour le CMJ aura lieu le 17 décembre. Florian ETIENNE reprend le projet d'animation du CMJ, laissé un peu en sommeil ce début d'année scolaire.
- Les activités TAP restent très appréciées par l'ensemble des familles.

- Marie-Eve est en congé maternité à partir du 6 décembre, elle est remplacée par Léonie DELCLOY.
- Suite au sondage effectué auprès des parents, l'organisation actuelle de la semaine d'école pour l'élémentaire est reconduite pour la rentrée prochaine.

*D) Commission Animation – manifestation (E. HEDRICH)*

- Une réunion a eu lieu avec les bibliothèques municipales du secteur, et la convention avec le département a été renouvelée. L'organisation de l'opération « Premières pages » est prévue pour samedi 8 décembre. Le conseil est invité à y participer.

*E) Commission Personnel Communal (F. PERRET)*

- Le recrutement pour le remplacement de Mme Grassot au service comptabilité est en cours. Les candidates seront reçues par la DGS, le maire et l'adjointe en charge des finances.

## **10 - Informations diverses**

- F. PERRET et P. HEIDELBERGER se sont rendus à l'Assemblée Générale du SIEA. Entre autres sujets, il a été question de l'étude en cours (dont 2018 serait expérimental) sur la possibilité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux. L'installation serait gratuite pour la commune, par contre les gains générés ne nous reviendraient pas pendant 20 ans. Ce pourrait être un beau projet si l'ensemble de l'éclairage public pouvait être alimenté par ce système. Si la commune est intéressée par ce dispositif, le SIEA peut lui venir en aide dans cette démarche.
- Le maire présente au conseil une motion proposant d'interdire l'installation de cirques qui détiennent des animaux sauvages. Se prononcent pour cette interdiction : P. HEIDELBERGER – JM. CHARREAU - C. LATHOUD - D. ROTH – B. BOULAGNON - D. DEVIS COURT - E. HEDRICH - J. DUBOUT.  
S'abstient sur le sujet : G. SCHWINTÉ
- Finances : S. FILOCHE informe d'un courrier reçu des services du trésor public relevant une anomalie sur le report des cumuls d'investissement. La régularisation sera faite par voie de décision modificative au conseil extraordinaire prévu le 11 décembre prochain à 19 h 30.

La séance du conseil de janvier aura lieu le <b>lundi 15 janvier 2018 à 20 h 30</b>
---

La Séance est levée à 22 h 15

Fait à Versonnex, le 17 décembre 2017

Le Maire,  
Jacques DUBOUT